

## Conseil Municipal du 28 Juin 2016

### COMPTE RENDU

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme BARDET Sylvie, M. CASSAIGNE Patrick, M. CASTET Éric, M. CAZALA Serge, M. CIESLAK Jean, Mme DARRACQ Catherine, Mme FRESSE-CHAUVEAU Valérie, Mme GOUVENOU Sophie, M. LARROZE Éric, Mme PECCOL Marijo, M. SANCHEZ Antoine.

**Étaient absents représentés :** Mme CAZABAN Sylvie (procuration donnée à Mme BARDET Sylvie), Mme JURAT-PENTIADOU Francine (procuration donnée à Mme DARRACQ Cathy), M. LAFARGUE François (procuration donnée à M. CASTET Éric).

**Était absent excusé :** M. JOANCHICOY Xavier.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mr CIESLAK Jean.

### ORDRE DU JOUR

- Services municipaux et accueil périscolaire : adoption des règlements et fixation des tarifs pour l'année scolaire 2016-2017 ;
- Subvention au Comité des Fêtes ;
- Révision du règlement intérieur de la Salle des Associations ;
- Eclairage public : approbation et financement des travaux : remplacement des ballons fluorescents : secteur Eglise, Chemin de Caubios, Chemin Calonge ;
- Protection sociale du personnel : renouvellement du contrat d'assurance statutaire ;
- Renouvellement du PEDT (Projet Educatif Territorial) : 2016-2019.

**Le procès-verbal de la séance du 10 Mai 2016 est adopté à l'unanimité.**

#### **1. Service Accueil Périscolaire : approbation du règlement**

L'Accueil Périscolaire est un service agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui accueille les enfants scolarisés à l'école d'Uzein le matin, le temps méridien et le soir.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur sur plusieurs points, dont :

➤ **La modification des horaires du service Accueil Périscolaire :**

Au vu :

- de la capacité d'accueil de la salle de restaurant scolaire : avec une moyenne de 90 enfants, auxquels s'ajoute le personnel de service et de surveillance, les effectifs accueillis sont supérieurs à la capacité de la salle ;
- du rapport établi par la Direction Santé et Conditions de travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques, soulignant les nécessités de changements organisationnels et techniques au sein de la cantine (niveau de bruit à la cantine pouvant produire des effets néfastes sur la santé : fatigue, stress, anxiété, trouble du sommeil, hypertension) ;

La mise en place d'un double service de restauration scolaire est indispensable. Aussi, suite à l'avis favorable de Mme BIRAMBEAU, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité de Pilotage réuni le 04 Avril 2016 et de l'avis favorable, à la majorité, du Conseil d'Ecole réuni le 31 Mai 2016, **l'organisation du temps scolaire de l'école d'Uzein sera la suivante à la rentrée 2016/2017 :**

Lundi:	8 h 45 – 11 h 45	;	14 h 15 – 16 h 30
Mardi:	8 h 45 – 11 h 45	;	14 h 15 – 16 h 30
Mercredi:	8 h 45 – 11 h 45	;	
Jeudi:	8 h 45 – 11 h 45	;	14 h 15 – 16 h 30
Vendredi:	8 h 45 – 11 h 45	;	14 h 15 – 16 h 30

Les Temps d'Accueil Périscolaires seront quant à eux maintenus sur la pause méridienne, de 13 h 20 à 14 h 05 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, soit 3 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire présente également au Conseil Municipal un courrier transmis par les délégués des parents d'élèves présentant les résultats d'un questionnaire distribué à l'ensemble des familles de l'école (questionnaire relatif à l'élargissement de la plage des horaires d'accueil du service périscolaire le matin et le soir).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de modifier les horaires d'accueil du service périscolaire comme suit, pour les plages du matin et du soir (les modifications du temps d'accueil méridien seront

détaillées dans le règlement) :

Accueil du matin : 7h15 – 8h35  
Accueil du soir : 16h30 – 18h45.

➤ **Les conditions de validation de l'inscription au service périscolaire :**

A chaque rentrée scolaire, que ce soit pour une inscription ou une réinscription au service périscolaire, il est demandé aux familles de fournir une fiche de renseignements, une fiche sanitaire de liaison ainsi que la copie des vaccins à jour, et l'attestation d'assurance péri et extra-scolaire.

Monsieur le Maire propose de rajouter un article au règlement conditionnant la validation de l'inscription au service périscolaire par :

- le dépôt d'un dossier d'inscription complet,
- la prise de connaissance du règlement du service,
- **l'obligation d'être à jour dans les paiements du service périscolaire** (afin de limiter les impayés).

-> ***Proposition adoptée à l'unanimité.***

**2. Tarifs du Service Accueil Périscolaire et des TAP :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager une réflexion sur les modalités de tarification du service périscolaire et des TAP, notamment en vue d'une simplification, pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Une tarification sur 2 plages est proposée : l'une concernant uniquement le service périscolaire, l'autre concernant à la fois le service périscolaire et les TAP.

-> ***Proposition adoptée à la majorité.***

Il est donc ensuite proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs liés à ce nouveau mode de tarification, soit :

TARIF MENSUEL		1 <sup>er</sup> ENFANT	2 <sup>ème</sup> ENFANT	3 <sup>ème</sup> ENFANT
FORFAIT	PERISCOLAIRE	10 €	8 €	5 €
	PERISCOLAIRE + TAP	25 €	20 €	15 €
PLAGE EXCEPTIONNELLE		2 €		

-> ***Proposition adoptée à la majorité.***

**3. Restaurant scolaire : approbation du règlement et des tarifs:**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur du restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2016/2017. Il présente les modifications apportées au projet, notamment :

- ➔ la mise en place du double service de cantine (et donc la modification des horaires de service) ;
- ➔ l'ajout d'un article conditionnant la validation de l'inscription au service périscolaire par :

- le dépôt d'un dossier d'inscription complet,
- la prise de connaissance du règlement du service,
- **l'obligation d'être à jour dans les paiements du service de restauration scolaire** (afin de limiter les impayés).

En ce qui concerne le prix du repas, Monsieur le Maire propose de ne pas le modifier par rapport à l'année précédente, soit :

- ✓ Repas enfant : 3.24€
- ✓ Repas adulte : 4.86€

-> ***Proposition adoptée à l'unanimité.***

**4. Subvention au Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire a rencontré les membres du comité des fêtes suite à la demande de subvention pour financer l'organisation des fêtes locales. Après avoir présenté la demande de subvention et le programme des fêtes locales, il propose d'attribuer au comité des Fêtes le montant sollicité de 1 500 €.

-> ***Proposition adoptée à l'unanimité.***

**5. Salle des associations : révision du règlement intérieur**

Afin de répondre aux demandes de locations des salles communales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le règlement intérieur de la Salle des Associations (la révision des tarifs ayant déjà fait l'objet d'une délibération le 10 Mai 2016).

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

**6. ELECTRIFICATION RURALE – Programme « Remplacement Ballons Fluorescents 2016 » : approbation du projet et du financement de la part communale, Affaire n° 15BF048 : secteur Église, Chemin de Caubios, Chemin de Calonge**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **éclairage public, remplacement des ballons fluorescents, secteur Église, Chemin de Caubios, Chemin de Calonge.**

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SPIE SUD OUEST (Serres-Castet).

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « **Remplacement Ballons Fluorescents 2016** », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

**MONTANT** des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- luminaires sur console (montant TTC)	5 381.88 €
- luminaires sur candélabres (montant TTC)	0.00 €
- Assistance MOA, MOE, Imprévus	538.19 €
- frais de gestion du SDEPA	246.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 166.74 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT** prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	2 466.70 €
- F.C.T.V.A.	971.13 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	2 482.24 €
- participation communale aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	246.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 166.74 €</b>

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

**7. Assurances garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré aux contrats d'assurance group mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.).

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2014-2016, cesseront leurs effets le 31 Décembre 2016.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

La Commune sera informée des résultats des négociations réalisés par le Centre de Gestion et sera alors appelée à prononcer son adhésion aux contrats groupe qui seront signés par le Centre.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

**8. Renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT) : 2016-2019**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer le renouvellement du PEDT pour la période de 2016-2019.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a, par courrier du 19 Mai 2016, précisé la date de transmission de ce document : le 30 Juin 2016. Les services du secrétariat de mairie ainsi que Mme la Directrice du Service Péri-scolaire ont travaillé sur ce document qui sera transmis dans les délais à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques.

**Affiché le 05 Juillet 2016.**

**Le Maire, Éric CASTET.**